

### **C3.5 – Procédure d'interruption des capacités journalières d'acheminement souscrites au titre de l'offre d'acheminement interruptible à préavis court**

CORe  
Acheminement

Note de version

1<sup>er</sup> avril 2020

1<sup>er</sup> avril 2020 : Suppression du document suite à disparition de l'offre d'acheminement interruptible à préavis court

1<sup>er</sup> novembre 2018 : Suppression des références aux Zones d'Equilibrage suite à la mise en place de la zone de marché unique TRF

1<sup>er</sup> février 2018 : Adaptation du document avec les conditions d'interruptibilité pour l'offre transitoire d'acheminement à préavis court en zone GRTgaz sud

1<sup>er</sup> avril 2017 : Mise-à-jour de la charte graphique

1 avril 2015 : Correction des références aux articles du contrat d'acheminement (Article 1)

1 avril 2012 :  
Correction des références aux articles du document (Article 4, 4.1)  
Remplacement dans l'article 5.2 de « Avant la fin du » par « au plus tard le »  
Suppression du terme « Journalières » dans l'article 6.1, 6.2, 7

1 novembre 2011 : adaptation du document pour s'adapter au contrat d'acheminement modulaire et s'intégrer au CORe